

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 8 juin 2006**

Présents

Exécutif	M. Marc Michela	maire
	Mme Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M. Michel Périllat	adjoint
Bureau du Conseil	MM. François Mégevand	président
	Bernard Piguet	vice-président
	Olivier Ménétrety	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM. Alain Corthay, Etienne Murisier, Pierre Pricat	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	MM. André Favre, Léon Piller, Florio Togni	conseillers municipaux

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2006
 2. Communications du Maire
 3. Nomination de 3 officiers à la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Meinier
 4. Divers.
-

Le nouveau Président ouvre la séance à 19h00, en rappelant la règle de courtoisie qui veut que toute personne souhaitant prendre la parole, lève la main pour la demander.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2006

Le procès-verbal est approuvé, avec la suppression (mot en *italique barré*) et l'adjonction (mot en **gras souligné**) suivante :

- Pour éviter le risque de confusion, Julia Amici demande une correction, en page 5, lettre i), 4^{ème} paragraphe :
 - ➔ «...Arve et Lac, les responsables des départements de l'Etat et de SIG, etc., pour un total de ₣ **300** à 400 personnes... »

2. Communications du Maire

a) Prochaines séances du Conseil Municipal

Les dates proposées et acceptées sont :

14 septembre, 19 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2006.

b) Rencontre transfrontalière à Jussy

Une rencontre amicale et informelle a été proposée lors de la dernière séance des exécutifs des communes de Gy, Jussy, Veigy-Foncenex et Meinier (un exemplaire de l'invitation est distribué à chaque membre du Conseil). Elle aura lieu samedi 24 juin 2006 dès 16h30 dans les Bois de Jussy. Les membres du Conseil municipal et de l'Exécutif sont priés de s'annoncer au secrétaire de Mairie, qui se chargera de les inscrire.

c) Visite de la Pallanterie

La visite de la zone industrielle de la Pallanterie et des locaux de la Fondation - organisée pour les membres des Conseils municipaux de Meinier et Collonge-Bellerive - aura lieu le jeudi 5 octobre 2006 à 18h00.

d) Nominations d'officiers au sein de la Compagnie des Sapeurs-pompiers

Une manifestation va être organisée pour fêter les nouveaux officiers le mardi 22 ou 29 août 2006 à 19h00, pour autant que le Conseil accepte ces nominations au point 3 de la présente séance.

e) Nouveaux habitants

La réception pour les nouveaux habitants de la Commune est fixée au mardi 19 septembre 2006 à 19h00.

f) Association Communes-école

Le représentant de la Commune à cette association doit être désigné aujourd'hui informe le Maire, la prochaine assemblée générale ayant lieu fin août ou début septembre complète Marie-Rose Charvoz. Cette dernière propose Julia Amici, qui accepte après avoir obtenu quelques précisions sur son rôle ; elle se renseignera plus en détail en consultant les dossiers existants à la Mairie. Elle est applaudie par l'Assemblée pour son engagement.

g) **Inauguration gaz-abattoir**

Le Maire remercie encore ceux qui ont participé activement à cette manifestation, qui a connu un franc succès et a obtenu la satisfaction de tous semble-t-il, y compris du Président de la Caisse mutuelle du bétail qui était enchanté.

h) **Fondation de la Pallanterie**

Le Président lit le courrier adressé par la Fondation à l'Exécutif et au Conseil Municipal de Meinier, dont la requête consiste à faire voter une délibération l'autorisant à acquérir et construire un étage supplémentaire de parking sous le bâtiment de la parcelle 5, l'autorisation définitive du département cantonal ayant été accordée tout récemment. Cette lettre étant arrivée trop tard pour pouvoir l'intégrer dans le présent ordre du jour, et la prochaine séance du Conseil n'étant prévue qu'en septembre, ce qui bloquerait la situation, le Maire propose, en attendant la délibération, de procéder à un vote d'intention. Cette décision écrite serait adressée à la Fondation et devrait être suffisante pour lui permettre de démarrer les travaux à la fin de l'été comme prévu.

Le nombre de places prévues est de 83 à 133, pour un montant maximum garanti de Fr. 3'823'750.-. Une discussion sur le fond et la forme de cette démarche s'ensuit, lors de laquelle plusieurs questions et remarques surgissent, dont :

- Le coût de la sur-profondeur engendrée par ce deuxième niveau est semble-t-il très élevé dans cette zone.
- Les besoins en places supplémentaires sont-ils réels ?
- La rentabilité de ce parking est-elle assurée ?
- Le prix des places n'est-il pas trop élevé pour la zone et le marché ?
- Dans les bâtiments sis à la Pallanterie (McDonald's), de nombreuses places de stationnement sont libres semble-t-il ; pourquoi dès lors construire un parking supplémentaire dans une zone qui contient déjà des places non louées / vendues ? La Fondation a-t-elle approché le propriétaire de ces lieux pour créer des synergies ?
- Pourquoi ne pas envisager plutôt un parking d'échange (P+R) ?

Le Maire répond qu'une étude approfondie a été effectuée par la Fondation pour s'assurer du bien-fondé de sa démarche, que ce soit au niveau de l'étude géologique, des besoins potentiels pour déterminer le nombre de places de stationnement à prévoir (50 sont d'ores et déjà réservées par une entreprise), le prix (fixé à Fr. 120.-/mois en location, ce qui correspond à ce qui se pratique à Meinier), et le fait que pour le bâtiment 7 par exemple, toutes les places sont louées et la plupart des entreprises de la zone regrettent qu'un parking n'ait pas été intégré dans les autres bâtiments existants.

Il ne faut pas oublier que 80 à 120 personnes vont venir travailler dans le nouveau bâtiment 5, et qu'une étude a démontré qu'il manquait entre 300 et 400 places de stationnement dans la zone de la Pallanterie.

En ce qui concerne les bâtiments du McDonald's, il faut croire que leurs prix ou conditions ne sont pas intéressants ; d'ailleurs, l'autorisation obtenue de l'ATE, association traditionnellement opposée aux parkings, vient confirmer la nécessité d'un parking supplémentaire dans cette zone, qui n'est pas encore prête à subir un développement intensif des transports publics permettant d'envisager la création d'un parking d'échange.

Pour conclure, Pierre Pricat précise que ce parking ne va rien coûter à Meinier, au contraire puisqu'une rémunération sur la garantie de la Commune nous sera versée par la Fondation.

Enfin, le Conseil procède au vote d'intention et approuve la demande par 8 voix pour et 3 abstentions.

Le Maire déplore les réactions négatives qui surgissent à l'encontre de la Fondation ; il regrette que certains conseillers s'abstiennent trop souvent lors de votes la concernant. Ces derniers n'ont pas l'air d'avoir compris l'impact positif qu'avait cet organisme sur la Commune ; c'est entre autres pour cela que le Maire propose de visiter les lieux afin que chacun puisse s'en faire une idée plus précise et concrète.

Alain Corthay s'insurge contre cette remarque en précisant que c'est le droit le plus strict des membres du Conseil que de s'abstenir s'ils le souhaitent, et que le doute persiste peut-être parce qu'il arrive trop souvent que des décisions soient prises dans l'urgence en ce qui concerne cette Fondation, ce qui n'est pas pour faciliter les choses. En effet, les dossiers arrivent souvent soit trop tard comme dans le cas précis, soit le jour même du vote, empêchant une réflexion approfondie préalable de chaque membre du Conseil. Il rajoute que si le fait de s'abstenir provoque une remarque désagréable, il ne sert à rien d'être présent. Dans ces conditions, il votera contre si nécessaire plutôt que de s'abstenir comme il l'a fait, ce qui signifiait son désaccord de soutenir aveuglément la Fondation sans une étude complète du dossier.

Le Maire respecte l'opinion et le vote des membres du Conseil, mais précise que les représentants nommés au sein de la Fondation par le Conseil sont là pour vérifier le bien-fondé des actions menées par celle-ci, qu'il n'est pas possible de rentrer en matière en détail sur tous les sujets traités et qu'il faut leur faire confiance en se contentant de remplir le rôle politique qui est celui du Conseil.

3. Nomination de 3 officiers à la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Meinier

Conformément à l'article 30a alinéa 3 de la Loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984, le Président précise que le Conseil se prononce en vote consultatif pour les nominations d'officiers au sein de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Les nominations à voter sont les suivantes :

- John Schmalz (entré à la compagnie en 1986), Lieutenant, passe au grade de Capitaine ;
- Denis Jotterand (1997), Caporal, devient Lieutenant ;
- Patrick Vuillemin (1990), Caporal, passe également au grade de Lieutenant.

Le Maire précise que la formation a été suivie avec succès par les candidats mais que les résultats des examens ne sont pas encore connus. Le Conseil peut toutefois procéder à ces nominations, qui restent donc conditionnées à leurs succès respectifs.

Le Conseil accepte ces nominations en bloc **par 11 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée au département cantonal concerné.

4. Divers

a) Communication au nom de la Commission Petite Enfance, Ecole et Institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Corinne Ménétrez revient sur la réunion du 23 mai dernier qui a été organisée, conjointement avec la commission Gestion des bâtiments et les enseignants, pour visiter et discuter de l'aménagement des combles de l'école. Marie-Rose Charvoz n'ayant pas été prévenue assez tôt, elle n'a pas pu y assister. Elle rappelle que les combles sont principalement destinés aux enseignants - selon lettre de Mme Elliott, inspectrice - qui désirent une pièce avec 2 bureaux pour les maîtresses principales, une salle vidéo et un espace réunion. Ces lieux pouvaient être disponibles pour les sociétés meinites. Mme Breda avait demandé au préalable que son bureau soit isolé du bruit par rapport au reste de la pièce.

Michel Périllat informait alors qu'une paroi en verre venait d'être posée pour isoler la cuisine du reste de la pièce, où allaient se trouver les bureaux des maîtresses ; Mme Breda a été fort étonnée de cette version.

Questions :

1. Pourquoi lors de la séance du Conseil du 11 mai 2006, l'Exécutif n'a-t-il pas cru bon d'informer la commission des travaux imminents prévus, alors qu'à deux reprises des questions ont été posées à ce sujet et que Florio Togni avait expressément demandé de réunir les deux commissions susmentionnées pour éclaircir cette situation ?
2. Pourquoi le crédit d'aménagement des combles n'a-t-il pas été utilisé dans sa totalité ?
3. Qui a ordonné ces travaux et fait le suivi ?
4. Pourquoi accepter de convoquer les deux commissions et les enseignants pour faire le point sur l'aménagement des combles après les travaux, et se trouver ainsi devant le fait accompli ?! Avec cette manière de faire la discussion n'a plus de raison d'être et nous étions tous peu crédibles aux yeux des enseignants...
5. Pourquoi prévoir voire imposer la cuisine et les bureaux dans le même espace, qui est petit d'une part, et qui empêche d'autre part les enseignantes de fermer les bureaux, puisqu'il faut permettre aux sociétés d'avoir accès au point d'eau ?
6. Les principales utilisatrices ont-elles donné leur avis ?
7. Pour conclure, sur un plan plus général, une fois de plus l'Exécutif passe outre l'avis des commissions, ce qui devient un problème récurrent au sein du Conseil. Par conséquent, la commission PEEJ pense qu'il est temps de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal - en septembre si possible - et d'avoir une bonne clarification sur les relations et la communication entre les commissions et l'Exécutif ; à titre d'exemple, Corinne Ménétreay cite le récent différend survenu entre l'Exécutif et la commission Agriculture, Routes & Assainissement. Bien que le débat ne puisse ou ne devrait pas avoir lieu ce jour, la commission insiste pour qu'il soit prévu en septembre.

Le Maire pense qu'il est tout à fait opportun d'éclaircir ou de rappeler les rôles et responsabilités des uns et des autres, ce qui n'empêche pas que la frontière est élastique et parfois difficile à définir selon un règlement précis. Pour répondre au point 6, les enseignantes ont dû être invitées voici 2-3 ans à prendre connaissance de ce projet.

Marie-Rose Charvoz fait part de son indignation quant au vitrage posé, qui provoque une séparation ne répondant pas aux besoins exprimés. Suite à cet étonnement, Corinne Ménétreay se demande si le problème de communication n'existe pas également au sein même de l'Exécutif ! Michel Périllat fait remarquer que cet aménagement a été discuté en commission, qu'un architecte a fait une proposition qui a encore été discutée et qu'au moment du dépôt de la demande d'autorisation de construire et du vote du crédit, les plans qui prévoyaient déjà la pose de ces parois ont été montrés au rétroprojecteur. Le Maire précise encore que les locaux sont mis à disposition par la Commune, que les souhaits du DIP sont pris en compte dans la mesure du possible, mais qu'ils étaient dès le départ aussi destinés aux sociétés meinites.

Le Président confirme qu'une discussion plus complète aura lieu lors de la séance de septembre. Myrna souhaite que cette discussion soit élargie au fonctionnement des autres commissions également, dans un esprit positif d'amélioration.

b) Cimetière

Alain Corthay informe que des cheminées subsistent (tubes) au cimetière et se demande quand cela va être ôté. Idem au jardin du souvenir où se trouvent 5 ou 6 stèles les unes à côté des autres. Deuxièmement, un nouveau compost a vu le jour vers la vigne de Sébastien Favre : quel est son usage et comment les cantonniers vont-ils aller ramasser ces déchets ? demande Alain Corthay.

Concernant la première question, Marie-Rose Charvoz a interpellé l'entreprise Henchoz pour que l'entreprise responsable soit mise en demeure par écrit si elle ne termine pas ces travaux dans les délais ; une réponse est attendue sous 24heures. Marie-Rose Charvoz étant excusée à la séance de l'Exécutif de cet après-midi, le Maire annonce que la mise en demeure envoyée par Henchoz à l'entreprise mandatée, exigeant que les travaux soient terminés au 30 juin 2006 sous peine de pénalités de retard, était arrivée au courrier ce jour. Marie-Rose Charvoz rajoute que peu d'entreprises peuvent encore faire ce genre de travaux, ce qui provoque une surcharge compliquant la tâche de celles qui subsistent.

Concernant l'emplacement pour les déchets, ce n'est pas un compost ; c'est une benne provisoire pour stocker le gravier et le matériel provenant des travaux.

c) Renaturation de la Seymaz

Alain Corthay demande un retour d'infos sur la renaturation de la Seymaz, car il semblerait que les agriculteurs sont mécontents de la relation avec l'Etat.

Michel Périllat explique qu'une partie du chantier de la Haute Seymaz a été effectué par un bureau et contrôlé par les Communes ; le mandataire était bien accepté par les agriculteurs. A la fin du chantier, le mandat concernant toute la Seymaz depuis la source jusqu'à l'Arve - intitulé "Gestion de la Seymaz", a été récupéré par l'Etat sans que les communes n'aient de droit de parole. Il semble qu'une certaine incompréhension soit peut-être à la base des réactions lors de la dernière séance - un peu houleuse ; le chantier et la gestion sont deux choses très distinctes.

Alain Corthay rajoute que ni la charte initiale ni les engagements pris par l'Etat ne sont respectés, que les agriculteurs sont mis de côté, ne sont pas écoutés dans la manière de gérer les terrains qui leur appartiennent depuis longtemps et que le financement proposé pour la location des terrains n'est toujours pas réglé. Il souhaite que l'Exécutif soutienne au maximum les agriculteurs et fasse le nécessaire pour que la charte retrouve sa raison d'être. Michel Périllat rajoute que le problème provient certainement aussi du fait qu'avant EDMS - qui a fait du très bon travail, un premier mandataire n'avait pas réussi à réunir l'approbation de l'ensemble des intervenants, et que c'est malheureusement pourtant celui-ci qui a été repris par l'Etat pour la suite. Certains membres de l'Etat reconnaissent qu'il y a eu certains manquements, mais la lenteur et la lourdeur de leur administration ne facilite pas les choses.

Le Maire résume le soutien qui est demandé aux autorités des communes concernées :

- respect des engagements financiers pris à l'époque pour l'acquisition des terrains ;
- respect de la charte initiale.

Marie-Rose Charvoz ajoute qu'un compromis avait été trouvé entre les agriculteurs pour le style d'ensemencement, que l'Etat a ensuite bloqué, ce qui leur donne l'impression de ne plus être maîtres de leurs propres terrains.

d) Marquages

Enfin, Alain Corthay aimerait savoir quand la signalisation au sol sera terminée. Pour des raisons de sécurité d'une part, et parce qu'il a été amendé par les ASM (agents de sécurité municipaux) d'autre part, qui n'étaient semble-t-il pas très au clair sur la tolérance provisoire que Michel Périllat avait annoncée - et qui permettait de se parquer aux endroits non encore peints dans l'attente de ce marquage. Il demande donc qu'une information claire par email ou par fax soit fournie aux ASM, selon leur propre requête.

Michel Périllat répond qu'il ne cesse de relancer l'entreprise mandatée pour que le travail soit effectué. Par ailleurs, il rappelle qu'il faut respecter les marquages actuels et qu'il n'est pas possible de se comporter en anticipant un futur marquage.

e) Petites annonces

Myrna Lachenal se demande où la population peut-elle mettre les petites annonces et infos qu'elle apposait auparavant sur le panneau d'affichage de la Poste. Marie-Rose Charvoz répond qu'un panneau est prévu à l'emplacement de la porte de l'ancienne cabine téléphonique, une fois qu'elle sera murée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 20h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 14 septembre 2006 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Olivier Ménétrey

.....
François Mégevand

Annexe : Liste des dates à retenir